

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 17/09/2025  
Publication : 17/09/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 5 septembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 12 septembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 35 conseillers communautaires**

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 26 en visioconférence\*)

Votants : 37 (dont 2 pouvoirs)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Maddly GARGAR

*Délibération n°2025.09.06/705*

**Modification du budget primitif  
de l'exercice 2025  
suite à l'avis CRC n°2025-0031-  
Séance du 22 août 2025**

**Rapporteur**

*M. Olivier ELIEZER*

Le directeur général adjoint  
en charge des ressources et moyens

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 SEP. 2025

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 19 SEP. 2025

**Président :** M. Eric JALTON\*

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS\* (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO\* (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE\* (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Lyliane PIQUION\*- M. Fabert MICHELY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE\*- Mme Magaly MARCIN\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*- M. Come Philibert MOUEZA\*

En cours de séance :

**Vice-président :** M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corine PETRO\* M. William SURDIN\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2**

**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX à Mme Eliane GUIOUGOU

**Autre conseiller communautaire :** M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

**Nombre de conseillers absents excusés : 2**

**Vice-présidente :** Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillère communautaire :** Mme Nadège THEOPHILE

**Nombre de conseillers absents non excusés : 9**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alix NABAJOTH- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.04.03/652 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.04.03/653 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.04.03/654 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la délibération adoptant le BS 2025
- VU la délibération n°2025.06.04/679 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.06.04/680 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.06.04/681 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la transmission des budgets 2025 à la CRC par la préfecture ;
- VU la délibération n°2025.07.05/695 du conseil communautaire du 25 juillet 2025 portant retrait des budgets supplémentaires de l'exercice 2025 ;
- VU l'avis de la CRC n°2025-0031 ;
- VU la délibération n°2025.09.06/704 du conseil communautaire du 12 septembre 2025 prenant acte de l'avis de la CRC ;

**Considérant** le rapport du président ;

Par courrier daté du 20 mai 2025, la préfecture nous informe avoir saisi la Chambre régionale des comptes (la CRC) du budget primitif principal 2025 de CAP Excellence sur les fondements de l'article L.1612-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La préfecture estime que le budget de notre EPCI n'est pas voté en équilibre réel et donc ne respecte pas les dispositions de l'article L.1612-4 qui prévoit que le montant en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres.

CAP Excellence a répondu par courrier en indiquant ne pas partager cette analyse et a apporté plusieurs explications et justificatifs.

Sans retour de la CRC dans le délai de 30 jours à compter de la saisine, CAP Excellence a considéré la bonne prise en compte de ses explications par la préfecture en intégrant au sein du budget supplémentaire (BS) des mesures correctives.

La préfecture a ensuite demandé à CAP Excellence d'attendre les propositions d'ajustement de la CRC et, dans l'intervalle, le retrait des délibérations adoptant les budgets supplémentaires 2025 des trois budgets.

Dans un esprit de conciliation, le conseil communautaire a voté le 25 juillet 2025 le retrait des trois délibérations adoptant les budgets supplémentaires 2025.

Dans le cadre du contrôle budgétaire réalisé par la Chambre régionale des comptes, plusieurs semaines d'échanges ont eu lieu entre les services de l'EPCI et la juridiction financière, notamment par le biais de questionnaires détaillés et d'analyses approfondies des documents comptables et financiers.

La Chambre régionale des comptes a pris le temps d'examiner de manière fine la situation budgétaire et financière de la communauté.

Il ressort de cet avis que la Chambre Régionale des Comptes n'émet aucune réserve sur les comptes financiers uniques (CFU) 2024 et les restes à réaliser de CAP Excellence et que donc les budgets de l'EPCI ne présentent pas de déséquilibre budgétaire, traduisant ainsi une gestion saine et maîtrisée.

En conséquence, la Chambre régionale des comptes n'a pas jugé nécessaire de proposer des mesures de redressement, mais reprend presque intégralement le BS proposé par CAP Excellence et recommande uniquement de procéder à quelques ajustements techniques de crédits, afin de mieux refléter le niveau réel d'exécution budgétaire à ce stade de l'exercice.

Le président demande au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte des propositions d'ajustements des crédits budgétaires formulées dans l'avis.

**Considérant** que certaines observations de la CRC appellent des ajustements budgétaires ;

**Considérant** la nécessité de procéder aux modifications des crédits afin de se conformer aux recommandations de la CRC ;

**Considérant** que la commission affaires financières réunie le 8 septembre 2025 a pris acte de l'avis de la CRC n°2025-0031 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De modifier le budget primitif 2025 conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes (la CRC) comme suit :

Tableau n°1 : Budget principal de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	10 100 450	0	1 599 550	11 700 000
012	Charges de personnel	12 850 000	0	0	12 850 000
014	Atténuations de produits	35 300 000	0	652 738	35 952 738
65	Autres charges de gestion courantes	8 857 811	0	0	8 857 811
66	Charges financières	1 641 739	0	0	1 641 739
68	Dotations aux amortissements	0	0	297 253	297 253
023	Virement à la section d'investissement	0	0	4 745 209	4 745 209
042	Opér.ordre de transferts entre sections	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Total</b>		<b>69 750 000</b>	<b>0</b>	<b>7 294 750</b>	<b>77 044 750</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
70	Produits services, domaines et ventes	100 000	0	482 000	582 000
73	Impôts et taxes	23 025 000	0	-903 758	22 121 242
731	Fiscalité locale	30 925 000	0	-328 069	30 596 931
74	Dotations et participations	15 600 000	0	-404 918	15 195 082
75	Autres produits de gestion courante	100 000	0	418 000	518 000
R002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	8 031 495	8 031 495
<b>Total</b>		<b>69 750 000</b>	<b>0</b>	<b>7 294 750</b>	<b>77 044 750</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 327 609	0	1 000 000	2 327 609
204	Subventions d'équipement versées	3 890 646	0	0	3 890 646
21	Immobilisations corporelles	1 121 544	0	1 000 000	2 121 544
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	9 650 848	0	-2 000 000	7 650 848
16	Emprunts et dettes assimilées	2 634 454	0	210 966	2 845 420
27	Autres immobilisations financières	674 900	0	0	674 900
45	Opérations pour compte de tiers	600 000	0	0	600 000
041	Opérations patrimoniales	100 000	0	100 000	200 000
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	8 040 467	8 040 467
<b>Total</b>		<b>20 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 351 433</b>	<b>28 351 433</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 506 224	0	0	4 506 224
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166)	12 993 776	16 500 000	-12 993 776	16 500 000
10	Dotations fonds divers et réserves	800 000	0	0	800 000
45	Opérations pour compte de tiers	600 000	0	0	600 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	4 745 209	4 745 209
040	Opér. ordre de transferts entre sections	1 000 000	0	0	1 000 000
041	Opérations patrimoniales	100 000	0	100 000	200 000
Total		20 000 000	16 500 000	-8 148 567	28 351 433

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	69 750 000	0	7 294 750	77 044 750
Recettes	69 750 000	0	7 294 750	77 044 750
Résultat	0	0	0	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	20 000 000	0	8 351 433	28 351 433
Recettes	20 000 000	16 500 000	-8 148 567	28 351 433
Résultat	0	16 500 000	-16 500 000	0
Résultat global prévisionnel	0	16 500 000	-16 500 000	0

Tableau n°2 : Budget annexe « Environnement et cadre de vie » de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	15 000 000	0	500 000	15 500 000
012	Charges de personnel	3 600 000	0	550 000	4 150 000
65	Autres charges de gestion courantes	10 200 000	0	2 410 000	12 610 000
042	Opér. ordre de transferts entre sections	200 000	0	0	200 000
Total		29 000 000	0	3 460 000	32 460 000
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
731	Fiscalité locale	29 000 000	0	0	29 000 000
74	Dotations et participations	0	0	560 000	560 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	24 000	24 000
R002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	4 410 384	4 410 384
Total		29 000 000	0	4 994 384	33 994 384

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 027	0	0	400 027
21	Immobilisations corporelles	915 149	0	0	915 149
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 808 961	0	0	1 808 961
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0	0
Total		3 124 137	0	0	3 124 137
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 924 137	0	0	2 924 137
040	Opér. ordre de transferts entre sections	200 000	0	0	200 000
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	1 498 149	1 498 149
Total		3 124 137	0	1 498 149	4 622 286

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	29 000 000	0	3 460 000	32 460 000
Recettes	29 000 000	0	4 994 384	33 994 384
Résultat	0	0	1 534 384	1 534 384
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	3 124 137	0	0	3 124 137
Recettes	3 124 137	0	1 498 149	4 622 286
Résultat	0	0	1 498 149	1 498 149
Résultat global prévisionnel	0	0	3 032 534	3 032 534

Tableau n°3 : Budget annexe « Centre culturel de Sonis » de 2025 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	912 447	0	0	912 447
012	Charges de personnel	1 787 553	0	0	1 787 553
65	Autres charges de gestion courantes	20 000	0	0	20 000
042	Opér. ordre de transferts entre sections	30 000	0	0	30 000
Total		2 750 000	0	0	2 750 000
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
70	Produits services, domaines et ventes	50 000	0	40 000	90 000
74	Dotations et participations	2 700 000	0	150 000	2 850 000
R002	Résultat reporté ou anticipé	0	0	594 239	594 239
Total		2 750 000	0	784 239	3 534 239

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000	0	0	30 000
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
Recettes d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
040 Opér. ordre de transferts entre sections	30 000	0	0	30 000
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	242 640	242 640
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>242 640</b>	<b>272 640</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	2 750 000	0	0	2 750 000
Recettes	2 750 000	0	784 239	3 534 239
Résultat	0	0	784 239	784 239
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	30 000	0	0	30 000
Recettes	30 000	0	242 640	272 640
Résultat	0	0	242 640	242 640
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 026 880</b>	<b>1 026 880</b>

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le président de la Chambre régionale des comptes, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 17 SEP. 2025

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le président de la CRC, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 SEP. 2025

Eric JALTON, président de séance  
 Maddy GARGAR, La secrétaire de séance  
 Conseillère communautaire



